



# Concertation nationale sur l'énergie et le climat



Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) sont des associations.

Ils contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional. Ils mènent également des missions d'expertise locales et des missions d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel.

Depuis leur création à partir de 1976, les CEN ont constitué un réseau de plus de 4 500 sites préservés en France métropolitaine et Outre-mer. Ils sont mentionnés dans l'art. L. 414-11 du code de l'environnement.

Contacts :

[francois.micheau@reseau-cen.org](mailto:francois.micheau@reseau-cen.org)

[lea.romain@cen-auvergne.fr](mailto:lea.romain@cen-auvergne.fr)

## Le point de vue des Conservatoires d'espaces naturels sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

### EN BREF

Le réseau des Conservatoires d'espaces naturels est convaincu que la préservation et la restauration des milieux naturels constituent une opportunité déterminante pour l'atténuation du changement climatique, en accompagnement des diverses mesures d'évitement et de réduction des émissions anthropiques, directes et indirectes, qui sont absolument nécessaires.

Le réseau des Conservatoires d'espaces naturels invite les auteurs de la future stratégie nationale bas-carbone à prioriser la considération des vieilles forêts, des prairies et des milieux humides (notamment les tourbières) comme levier pour séquestrer du carbone sur le long terme. Il considère que les solutions fondées sur la nature sont un levier indispensable pour atteindre les objectifs bas carbone de cette stratégie.

## Contribution du réseau des CEN au projet de SNBC 3

Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) font le constat que le secteur de l'« Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie » (UTCAF) constitue un secteur déterminant pour l'atteinte de la neutralité carbone de la France en 2050.

La bonne gestion de ce secteur à travers la préservation et la restauration des milieux naturels, est également une opportunité pour l'atteinte de différents objectifs européens, par exemple en lien avec le règlement sur la Restauration de la nature, ou nationaux, avec la stratégie nationale biodiversité par exemple.

Aujourd'hui, ce puits naturel de carbone diminue fortement du fait d'une augmentation de la mortalité et d'une baisse de croissance des arbres (sécheresse, dépérissement, incendies, canicule...), ou bien du fait du changement d'usage des sols, notamment avec la diminution des prairies ou la dégradation des tourbières

Le projet de Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) ambitionne d'augmenter les capacités de ce puits à travers la dynamisation de la gestion forestière (axée sur la plantation « d'essences d'avenir », notamment hors-forêt), le renforcement des usages du bois à longue durée de vie, le stockage carbone dans les terres agricoles, ainsi que la réduction de l'artificialisation des sols.

Concernant le secteur forestier, il ressort du projet actuel de SNBC que sont prévues une augmentation des prélèvements et une dynamisation de la gestion forestière, malgré l'effondrement actuel du puits de carbone forestier, et la fragilisation de nos forêts face au changement climatique.

Il apparaît néanmoins plus pertinent que les objectifs forestiers en matière de carbone soient envisagés dans l'ordre suivant :

En premier lieu, préserver au mieux le stockage du carbone dans l'écosystème forestier (et donc préserver le puits) :

a. Allonger les cycles sylvicoles pour augmenter la taille des bois sur pied quand les risques (incendies, dépérissement) ne sont pas accrus ;

b. Eviter la dynamisation forestière quand les peuplements sont déjà affectés par le changement climatique (sécheresse, scolytes) ou que ce sont des vieilles forêts.

Puis dans un second temps en améliorant le puits relatif aux produits bois.

Il convient de signaler que l'amélioration du puits relatif aux produits bois offre une solution à court ou moyen terme, alors que le stockage dans l'écosystème forestier est une solution à long, voire très long terme.

Par ailleurs, la préservation des vieilles forêts, permettant la continuité du couvert boisé (et donc de la potentielle protection des sols), la maturité écologique (non pas sylvicole) des bois et la part significative de bois mort participent largement au stockage du carbone dans l'écosystème forestier.

Même s'ils sont difficilement mesurables aujourd'hui, l'effet « tampon carbone » du bois mort (et les co-bénéfices qu'il apporte aussi) et le carbone du sol (le flux de carbone dans ce dernier est notamment favorisé par la décomposition du bois mort en forêt) méritent une attention et des mesures de protection particulières.

Enfin, il est rappelé que la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et la Fédération des Parcs naturels régionaux ont déposé en 2024 un projet de méthode label bas-carbone pour la préservation des vieilles

forêts.

Concernant les prairies permanentes, la SNBC prévoit un objectif de maintien des surfaces en 2030. Au-delà de cet aspect, il serait pertinent que la stratégie intègre des objectifs relatifs à la préservation de ces milieux, permettant le maintien des stocks voire la restauration des capacités d'absorption. A titre d'exemple la préservation des prairies humides ou leur restauration, ou bien encore une gestion adaptée de ces milieux constituent des leviers d'action pertinents.

Concernant les tourbières, il est à regretter que celles-ci ne soient pas citées alors qu'elles sont une source importante d'émissions de gaz à effet de serre lorsqu'elles sont dégradées. Il est ainsi évalué que les tourbières dégradées émettent annuellement 1 MtCO<sub>2</sub>eq (2024, document de travail pour la méthode LBC Tourbière). Aussi, la restauration du fonctionnement hydraulique de ces milieux constitue une opportunité déterminante pour limiter les émissions françaises, en plus des gains en matière de biodiversité de ces milieux exceptionnels.

## Conclusion

En conclusion, le réseau des Conservatoires d'espaces naturels est convaincu que la préservation et la restauration des milieux naturels constituent une opportunité déterminante pour l'atténuation du changement climatique, en accompagnement des diverses mesures d'évitement et de réduction des émissions anthropiques, directes et indirectes, qui sont absolument nécessaires.

Le réseau des Conservatoires d'espaces naturels invite les auteurs de la future stratégie nationale bas-carbone à :

- Intégrer la préservation des vieilles forêts comme levier pour séquestrer du carbone sur le long terme ;
- Favoriser l'allongement des cycles sylvicoles pour augmenter la taille des bois sur pied quand les risques (incendies, dépérissement) ne sont pas accrus et ne pas conduire de dynamisation forestière quand les peuplements sont déjà affectés par le changement climatique (sécheresse, scolytes) ou que ce sont des vieilles forêts ;
- Fixer un objectif de préservation des milieux humides, et des prairies en particulier, en évitant leurs dégradations à travers le retournement ou le drainage ;
- Favoriser une gestion adaptée des prairies permanentes ;
- Intégrer la restauration des tourbières comme levier déterminant pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
- Concilier au mieux les objectifs de préservation de la biodiversité avec les objectifs bas-carbone notamment en matière d'énergie renouvelable.